

Inconduites sexuelles et agressions

Dans le cas des mise au courant au sujet d'inconduites sexuelles, il faut d'abord se poser la question de notre rôle. Nous sommes la permanence, pas le comité féministe, ni le BIPH, ni l'exec ou une personne qui normalement s'occupe de relation d'aide. On est pas dans un position de pouvoir, mais par exemple, on peut faire le rôle d'ensuite amener le message à d'autres personnes. C'est pas mal ça que j'ai déjà fait par exemple.

La personne concernée vient à nous

Ceci est le seul cas où nous avons un rôle à jouer plus central. Autrement, c'est davantage une situation dans laquelle on soutien de l'extérieur.

Si la personne concernée vient à nous et qu'elle veut discuter d'un cas visant une personne de l'exec ou autour de l'asso, il y a au trois choses que l'on doit faire :

- Écouter
- Déterminer la demande de la personne
- Référer à des personnes plus habiletés

Nous devons poser des questions au sujet de ce que la personne concernée veut. C'est ce que j'appelle « la demande » : qu'est-ce qu'elle veut en général, qu'est-ce qu'elle veut que l'exec ou l'asso fasse, qu'est-ce qu'elle veut que nous en tant que permanence on fasse, qu'est-ce qu'elle veut face à la personne visée qui a commis l'acte.

Dans l'écoute, il y a un principe important : on écoute et on peut poser des question pour l'aider à dire ce qu'elle a à dire, mais on ne doit pas mettre des mots dans sa bouche.

Il faut chercher à comprendre la demande en maintenant la nuance qu'elle comporte. Ça se peut que la demande ne soit pas très claire sur le moment. C'est tout à fait normal.

Lorsqu'il m'est arrivé de devoir m'occuper de cas de la sorte, j'ai discuté avec la personne concernée, je lui ai demandé si elle en avait parlé avec d'autres personnes, avec qui elle se sentait à l'aise d'en parler. Ensuite, je lui demandé ce que je pouvais faire pour l'aider sachant que je n'ai aucun pouvoir de bannir des gens. Est-ce que je pouvais la mettre en contact avec une tierce personne ? Est-ce qu'elle avait une idée de sa demande envers la personne qui a commis l'acte?

Parfois, la personne concerné sent que ça prend une dénonciation, parfois non. Il faut avoir en tête plusieurs processus possibles.

Une personne non-concernée vient vers nous

Il arrive que quelqu'un-e qui n'est pas concerné-e vient nous voir pour nous parler d'une histoire. Il est important de ne pas se tromper entre les personnes concernées et les personnes non-concernées. S'il les rumeurs se multiplient et que des execs sont au courant, il est préférable d'avoir une vision claire sur le sujet et de ne pas surfer sur des oui-dire.

On invitera des personnes déjà mis au courant dans l'exec à clarifier la situation, à rencontrer les gens. On invitera aussi les gens à obtenir de l'aide extérieure pour le processus si nécessaire.

Revision #7

Created 2026-05-28 20:07:05 UTC by Permanence

Updated 2026-05-28 21:12:35 UTC by Permanence